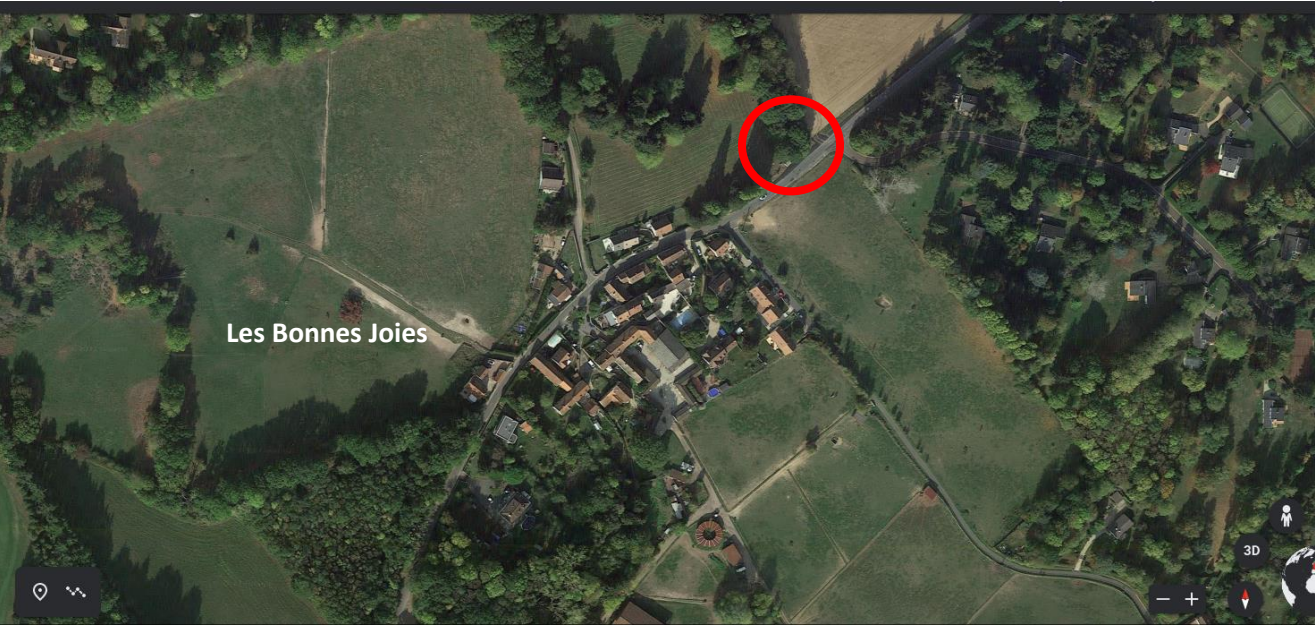
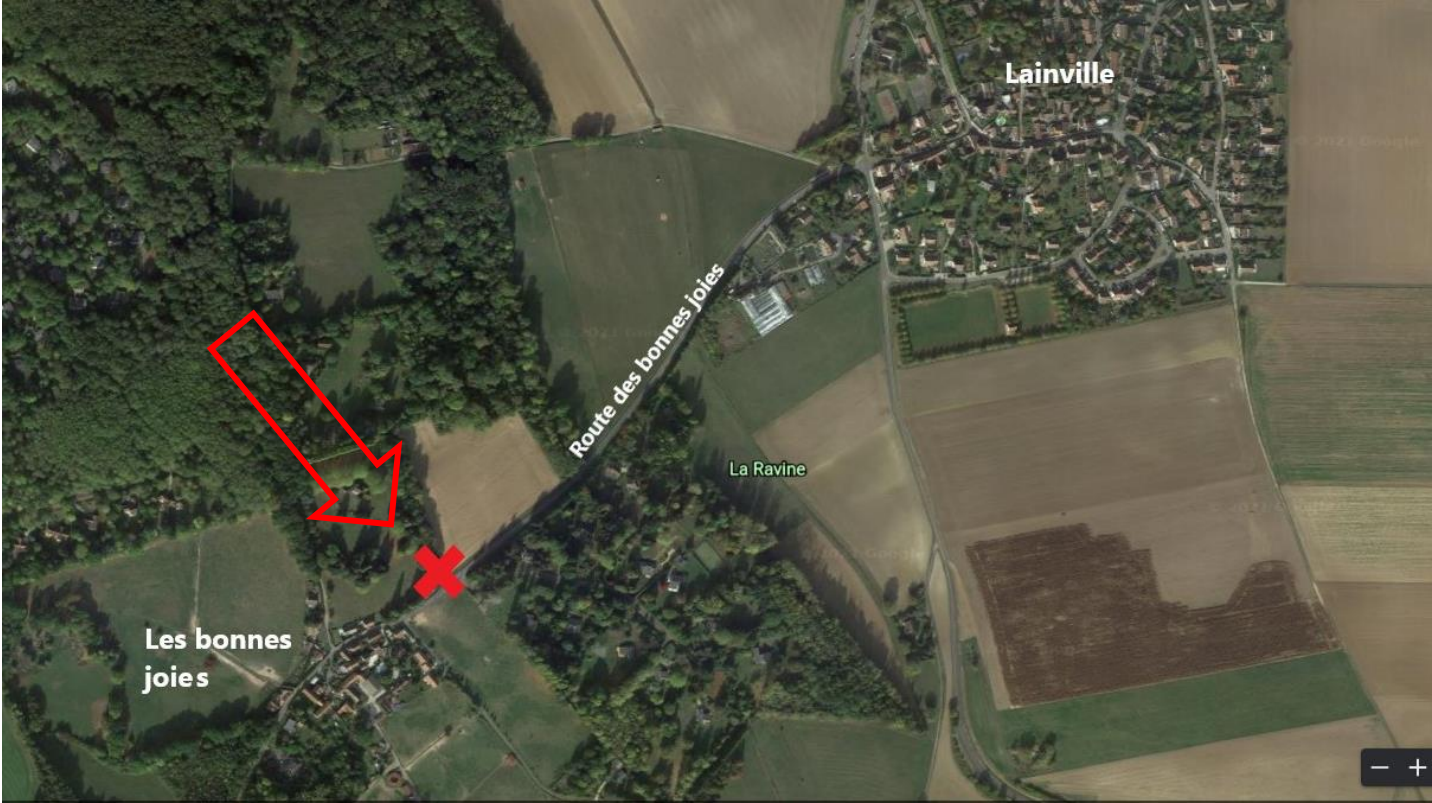


Plan de situation : route des bonnes joies







Le contexte historique

Lors de l'achat du terrain en 1967. Aucun réseau n'est existant. Pour cela lors de l'acquisition, à la parcelle principale n°290 est adjoint la parcelle n°308. Elle assure la liaison de la maison à la route en particulier pour l'alimentation en eau en électricité et téléphone.

La création des parcelles le long de la route

En 1968 alors que la commune évolue, il est prévu d'agrandir la route des bonnes joies (route de Saily à Lainville). Pour cela une partie de notre parcelle n° 308 est prélevée. Elle porte aujourd'hui le numéro 307 II en est de même tout le long de la route. Le cadastre en est le reflet. Une bande est prélevée sur la plupart de parcelles. En vert sur le dessin.



Rachat des parcelles 304 et 305

Afin d'obtenir une allée plus large et mieux exploitable, nous avons racheter les parcelles 304 et 305.

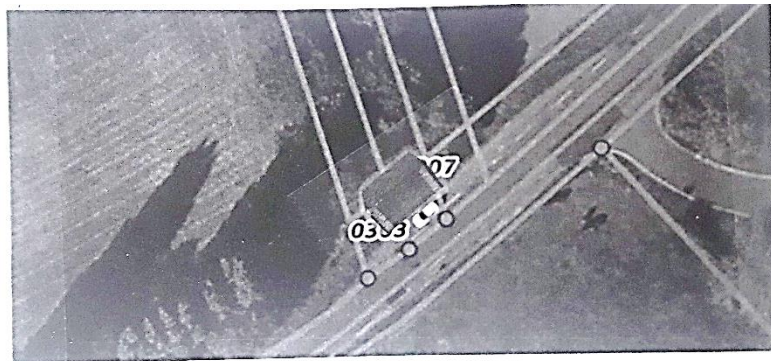
Séparation de la voirie et de la partie communale

En janvier 2016 la communauté de commune Grand Paris Seine et Oise est créer. La route est alors rattachée à la communauté de commune, la séparant des parcelles 303, 306, et 307 qui formait jusqu'à lors un ensemble en prévision de l'agrandissement de la chaussée.

Décembre 2018 pose de la barrière de la piste cyclable

En décembre 2018 nous découvrons l'installation d'une barrière pour la piste cyclable. Sans aucun préavis, sans aucune consultation nous nous retrouvons avec une barrière devant nos parcelles, et nous perdons l'accès à la route.

Le projet d'abri bus



Négociation avec la mairie

Pour ne pas perdre notre accès à la route, nous avons entamé une négociation avec la mairie. Nous avons obtenu la rétrocession de la parcelle 307, qui nous permettait à nouveau d'obtenir l'accès à la route. Mais alors que nous devions passer chez le notaire pour effectuer les actes nous avons appris que les parcelles en bord de route ont été divisées et porte maintenant de nouveaux noms. Celles comprenant la piste cyclable appartiennent à la communauté de commune, et les autres à la commune.

C'est pourquoi je m'adresse aujourd'hui à vous pour obtenir à nouveau l'accès à la route, et l'établir de façon pérenne. Le mieux étant de déposer la barrière devant notre allée.

La suppression de la barrière à cet endroit résoudrait plusieurs problèmes:

- 1 D'abord, bien sûr pour restituer l'accès à la route depuis notre parcelle 308
- 2 Elle permettrait d'élargir le passage pour que monsieur Dubois puisse accéder à son champ de façon plus aisée. Le passage de certaines machines agricoles est aujourd'hui difficile.
- 3 Elle permettrait aux habitants des Bouttemonts de pouvoir rentrer sur la piste cyclable
- 4 Une fois l'abri bus réalisé, ce passage sera nécessaire aux voyageurs pour accéder au bus. sans passer par-dessus la barrière
- 5 Il permettrait au bus de se garer pour ne pas entraver la circulation lors de la dépose des voyageurs.